

## DIAM 24 ONE DESIGN 29 avril au 1<sup>er</sup> mai 2017 - Douarnenez. AVIS DE COURSE

### 1. ORGANISATION

Le GRAND PRIX GUYADER – DIAM 24 ONE DESIGN est organisé en baie de Douarnenez du 29 avril au 1<sup>er</sup> mai 2017 par la Société des Régates de Douarnenez (SRD), affiliée à la Fédération Française de Voile et avec le concours de Sea to See.

### 2. RÈGLES

La régates sera régie par :

- 2.1 Les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile (RCV).
- 2.2 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2.
- 2.3 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

### 3. PUBLICITÉ

En application de la Régulation 20 de WORLD SAILING (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux devront porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

### 4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

La régates est ouverte à tous les bateaux de la Classe Diam 24 One Design qui remplissant les conditions définies par leurs règles de classe.

Les concurrents français (chaque membre de l'équipage) doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile Compétition valide ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.

Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de WORLD SAILING
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

*RAPPEL : La navigation sur les zones de courses ou le transit vers celles-ci amèneront les bateaux à naviguer à plus de 2 MN d'un abri. La réglementation pour les bateaux battant pavillon français impose des gilets de sauvetage de 100 newtons de flottabilité au moins pour les navires ne s'éloignant pas de plus de 6 milles d'un abri.*

## 5. DROITS A PAYER

Le droit d'entrée est payable à la SRD :

- 250 euros avant le 1<sup>er</sup> février
- 300 euros avant le 1<sup>er</sup> avril
- 350 euros après le 1<sup>er</sup> avril
  
- Par CB sur le site [www.grandprixguyader.com](http://www.grandprixguyader.com)
- Par chèque (issu d'une banque française)
- Par virement sur le compte : Société des Régates - Banque Populaire Atlantique
- IBAN : FR761380 7000 4231 2211 5151 990 - BIC : CCBPFFRPPNAN

Il comprend :

- Les frais d'inscription,
- La mise à l'eau et sortie de l'eau,
- Une place de port,
- Le stockage de la remorque,
- Un T-shirt de l'événement par équipier,
- Une invitation pour le repas des équipages par équipier

## 6. PROGRAMME

- Vendredi 28 avril
  - 09h00 à 12h00 – 14h00 à 18h00 : Confirmation des inscriptions
  - En soirée : Inauguration du Grand Prix Guyader 2017
- Samedi 29 avril :
  - 9h30 : Briefing et Météo
  - 11h00 : Signal d'avertissement pour une ou plusieurs courses
  - A partir de 19h : Repas des équipages
- Dimanche 30 avril :
  - 9h30 : Briefing et Météo
  - 11h00 : Signal d'avertissement pour une ou plusieurs courses
- Lundi 1<sup>er</sup> mai :
  - 9h30 : Briefing et Météo
  - 11h00 : Signal d'avertissement pour une ou plusieurs courses (pas de signal de départ après 15h30)
  - Vers 17h00 : Remise des prix

## 7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles à la confirmation des inscriptions.

## 8. LES PARCOURS

Les parcours seront de types « runs », construits ou côtiers dans la baie de Douarnenez.

## 9. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

**9.1** La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

**9.2** La pénalité de remplacement pour une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

## 10. CLASSEMENT

Deux courses devront être validées pour valider la compétition.

## 11. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du Comité de course.

## 12. COMMUNICATION RADIO

Sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communication radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## 13. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : Coupes, Trophées et prix divers.

## 14. DÉCISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommages (matériel et/ou corporel).

## 15. DROIT A L'IMAGE ET A L'APPARENCE

En participant au Grand Prix Guyader, le concurrent autorise l'Autorité Organisatrice et les sponsors de celui-ci à utiliser et montrer à tout moment (pendant et après l'épreuve) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de cet évènement et à utiliser gracieusement son image et son nom sur tous matériaux liés au dit évènement.

## 16. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Société de Régates de Douarnenez - 59 quai de l'Yser – 29100 Douarnenez  
Tel : 02 98 74 36 84 –Mail : [srdouarnenez@orange.fr](mailto:srdouarnenez@orange.fr)